



## LA VISITE DE PRÉ-REPRISE

un rendez-vous possible avec  
votre médecin du travail  
pendant votre arrêt

### COMMENT ?

En appelant votre centre  
APST-BTP-RP

Pensez à apporter votre dossier médical  
et tous les documents relatifs à votre arrêt.

**VOUS ÊTES  
EN ARRÊT DE  
TRAVAIL ET VOTRE  
ÉTAT DE SANTÉ  
S'EST MODIFIÉ ?**

## C'EST QUOI ?

Une visite prévue par le Code du travail, à l'initiative :

- du salarié
- du médecin traitant
- du médecin conseil

Une visite qui permet de favoriser le maintien dans l'emploi.

Une visite pendant votre arrêt de travail qui **NE DONNE PAS LIEU À UNE FICHE D'APTITUDE.**

## QUEL EST L'INTÉRÊT ?

Évaluer votre nouvelle situation médicale.

Vous donner des conseils afin d'anticiper une difficulté à la reprise, réfléchir avec vous pour :

- un éventuel aménagement de votre poste,
- une réorientation professionnelle qui peut démarrer pendant votre arrêt (bilan de maintien dans l'emploi, formation professionnelle) avec le service OPRP\* de l'APAS-BTP (partenaire de l'APST-BTP-RP),
- vous proposer un rendez-vous avec un assistant de service social de l'APAS-BTP.

\*OPRP: Orientation et Reclassement Professionnel

## QUAND ?

**LE PLUS TÔT POSSIBLE** car les démarches de maintien dans l'emploi peuvent débuter pendant votre arrêt.

## AVEC QUI ?

L'ensemble des organismes concernés, impliqués dans le maintien dans l'emploi du salarié.

